Image not found or type unknown

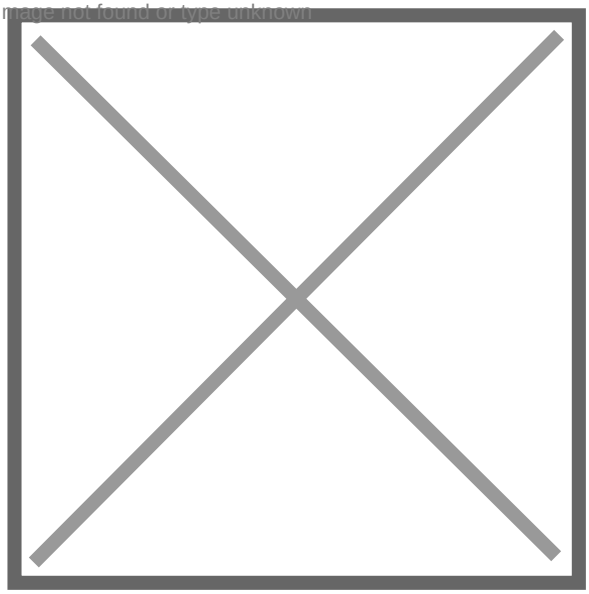

Fin d'emploi jeune et prime de précarité

Par **damon**, le **10/06/2008** à **10:43**

mon contrat emploi jeune se terminait au 29 mai 2008, et je suis actuellement en emploi jeune. mon employeur ne veut pas me donner ma prime de fin de CDD car il dit que pour les emplois jeunes il n'y en a pas.
alors que sur mon contrat il est écrit :
"Si à l'issue du CDD il est proposé un contrat à durée indéterminée, la prime de précarité d'emploi règlementaire ne lui sera pas versée"

c'est tout . je trouve que cette phrase est très subjective et en fait il est sous entendu que si je ne signe pas de CDD je dois avoir la prime, mais comme en emploi jeune il n'y a pas de prime normalement??????

je ne comprend plus rien en plus, et je ne sais pas si j'ai le driot à cette prime sur laquelle je comptais beaucoup.

merci de me donner votre avis .

Par **Pierre**, le **10/06/2008** à **11:34**

Bonjour,

La prime de précarité est due en principe dans tout CDD, y compris pour les contrats emploi-jeune.
De plus la clause *"Si à l'issue du CDD il est proposé un contrat à durée indéterminée, la prime de précarité d'emploi règlementaire ne lui sera pas versée"* prouve bien que la prime est

prévue dans le contrat, puisqu'elle rappele la règle de droit selon laquelle on ne verse pas la prime quand un CDD continue de travailler en CDI.

Vous pouvez donc réclamer cette prime à laquelle vous avez droit.

Vous pouvez montrer cette page à l'employeur qui rappelle que *"Si votre contrat est à durée déterminée, (...) Il suit les règles applicables au CDD"* :
http://vosdroits.service-public.fr/F542.xhtml

Par **damon**, le **10/06/2008** à **17:08**

je vous remercie de m'avoir redonner un peu d'espoir .

j'avais mal écrit mais mon emploi est terminé et je suis actuellement en congé parental.

j'espère que cela ne change pas votre réponse.

c'est bien une fin de CDD emploi jeune et non une rupture.

mais comme dans la fameuse phrase de mon CDD, la prime de précarité est sous entendu je me fais du soucis.

merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés